



Bertrand Pancher

Député UMP de la Meuse

Président du groupe d'études « participation du public et gouvernance »

Il faut changer nos processus de décision

IL A ÉTÉ BEAUCOUP QUESTION, AU COURS du petit déjeuner du **club Lamennais** du 28 mai dont l'invité d'honneur était Bertrand Pancher, président du groupe d'études « participation du public et gouvernance » à l'Assemblée nationale, du rôle des ingénieurs dans la nécessaire concertation entre les acteurs politiques et le grand public sur les sujets de controverses (OGM, épandage des boues d'épuration, stockage des déchets nucléaires, etc.) qui suscitent des craintes dans l'opinion publique aussi bien au niveau national que local.

Au cours de cette rencontre présidée par Noël Clavelloux, président du **Conseil national des Ingénieurs et des Scientifiques de France (CNISF)**, et animée par le rédacteur en chef de la Lettre **Horizons politiques** François Gervais, le député UMP de la Meuse a fait part de ses réflexions sur ce sujet crucial, au moment même où le gouvernement s'appête à adopter le projet de loi relatif à la mise en œuvre du **Grenelle de l'environnement** qui devrait être examiné par le Parlement d'ici à la fin juin.

Bertrand Pancher a souligné en particulier le retard pris par notre pays dans la prise en compte nécessaire de l'évolution des attitudes et des comportements pour les sujets difficiles qui touchent le développement durable et l'environnement. « J'ai constaté que dans la plupart des pays occidentaux d'Europe du Nord et anglo-saxons, on réussissait à aboutir beaucoup plus souvent que chez nous à des décisions apaisées, parce que l'on avait mis en place des systèmes qui permettaient d'associer beaucoup plus facilement les personnes concernées aux grands problèmes auxquels elles étaient confrontées. »

Il a pris comme exemple de notre retard le cas de Tchernobyl qui,



Bertrand Pancher et Noël Clavelloux

selon lui, n'a pas été bien traité dans notre pays contrairement à nos voisins comme l'Autriche et l'Allemagne, qui ont joué la transparence « en reconnaissant qu'il y avait bien eu des contaminations alors que l'on a prétendu chez nous que les effets de Tchernobyl se sont arrêtés à nos frontières ».

Pour Bertrand Pancher, il n'est plus possible d'en rester au modèle de démocratie théorisé par Benjamin Constant qui voudrait que la population confie le pouvoir à ses représentants, pour être en mesure de pouvoir jouir des libertés et des biens de consommation, sans rien avoir à se soucier d'autre que de

voter ou non pour eux lors des rendez-vous électoraux.

Cette conception n'est plus acceptable, d'abord parce depuis vingt ans il y a eu une prise de conscience par nos concitoyens des grands enjeux environnementaux. « Cela a commencé avec les pluies actives en Allemagne, puis le sang contaminé, l'amiante. » A cause de cela, selon lui, « la communauté scientifique et la presse ont eu une parole durablement mise en doute ». Ensuite, deux phénomènes importants sont à prendre en compte : l'élévation du niveau de formation et la diffusion de l'information notamment par Internet.

Selon le député de la Meuse, le contexte a complètement changé : « Si l'on veut réconcilier durablement les décideurs et la communauté scientifique avec nos concitoyens, il faut que l'on change nos processus de décision », a-t-il affirmé avec force et conviction.

A l'évidence, les ingénieurs ont un rôle à jouer, mais il est encore difficile de le situer précisément dans le contexte actuel, où la priorité est donnée au dialogue avec les mouvements associatifs et les grandes organisations environnementales.

L'exemple danois à suivre

Sur le plan national, Bertrand Pancher dénonce un retard considérable dans la concertation avec les représentants de la société civile qui ont un rôle de plus en plus important dans notre société. Estimant que « l'on n'aborde jamais comme il faut les grands sujets de controverses », il a cité le Danemark en exemple. Dans ce pays, l'équivalent de notre **Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)** est accolé à « une structure de concertation avec le grand public » – le **Danish Board of Technology** – qui lance régulièrement de longs débats sur tous les sujets de contentieux.

Par exemple, a-t-il indiqué, sur le téléphone portable, le parlement danois a lancé il y a deux ans un grand débat citoyen étayé de réflexions scientifiques. Cela a entraîné un certain nombre de préconisations et le parlement de Copenhague a aussitôt légiféré dans ce domaine. Selon Bertrand Pancher, à l'exemple du Danemark, laissons « un espace à l'information, à la discussion et aux échanges avant la décision et sa mise en œuvre ».



l'un des participants au petit déjeuner. Réponse prudente de Bertrand Pancher : « Il ne faut pas laisser croire que l'on règlera toutes les incompréhensions en mélangeant les genres, a-t-il prévenu. On a besoin d'une vraie communauté scientifique, mais qui reste sur le champ de l'expertise. Débattre sur des problèmes difficiles est aussi un métier », a-t-il ajouté. Il a mis en garde notamment les ingénieurs et les scientifiques contre la tentation d'entreprendre, seuls, « cette communication et cette information avec le grand public et des gens qui ne comprennent pas ».

Pour un CES à la composition renouvelée

Le **Conseil économique et social** qui est appelé à voir sa composition et son rôle modifiés par la réforme constitutionnelle et la mise en œuvre du **Grenelle de l'environnement**, a été évoqué dans la discussion. Le député de la Meuse a considéré que la composition du **CES**, datant de la Libération, devrait être modifiée. « Il y a une sur représentation des organisations syndicales, de certaines organisations d'agriculteurs, des entreprises publiques, et tout le monde veut garder sa place », a-t-il dit. Selon lui, les représentants de la société civile vont être mieux organisés et renforcés au sein du **CES** et, parmi ceux-là, Bertrand Pancher a clairement évoqué la présence possible d'un représentant du **CNISF** au titre des « personnalités qualifiées ». L'autre axe de renforcement du rôle du **CES** concerne la mise en œuvre du processus du **Grenelle de l'environnement**.

Interrogé sur l'éventualité d'un vote solennel annuel du Parlement sur la mise en œuvre de ce **Grenelle** préparé par le **CES**, le député de la Meuse a estimé que le **Conseil économique et social** pourrait plutôt être à même de présenter une stratégie de développement durable qui serait débattue par le gouvernement et le Parlement. « On expliquerait pourquoi on tient compte – ou pas – de ses observations », a-t-il précisé. « Si l'on consulte sans tenir compte régulièrement des observations qui sont faites, il vaut mieux ne pas consulter ! » a-t-il insisté. C'est effectivement tout le problème actuel d'un **CES** qui « rend des avis de bon sens, mais dont on constate qu'ils ne sont pas suffisamment pris en compte », a reconnu le député de la Meuse.

Recours aux experts de la concertation

Le député de la Meuse propose également de réformer les enquêtes publiques au niveau local en transformant les « commissaires enquêteurs » en « garants facilitateurs de débats ». Partout ailleurs, on a recours à des « experts de la concertation » car, selon lui, l'expertise en elle-même n'est pas suffisante pour convaincre le public dans la mesure où, aux avis des experts, s'opposent parfois d'autres avis de « contre experts » plus ou moins farfelus, qui prennent « le contre-pied de la vraie communauté scientifique ».

« Quelle peut être, dans ce contexte, la place des ingénieurs ? » a demandé